

Syndicat national des Pédiatres français

110, avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON - Tél. : 03 80 41 77 09

Télécopieur : 03 80 42 81 02 - Tél. mobile : 06 09 66 53 59

Mel : docteur.bvirey@wanadoo.fr

DISPARITION PROGRAMMEE DE LA PEDIATRIE

Quel avenir pour la prise en charge des enfants ?

Il ne reste plus que 2 600 pédiatres libéraux dont 55% ont plus de 55 ans. D'ici 10 à 15 ans il ne restera que 1 600 à 1 800 pédiatres ayant une activité ambulatoire, alors que 25% de la population Française à moins de 18 ans.

Alors qu'en Europe, en moyenne il y a un pédiatre pour 1 500 enfants, la France compte actuellement 1 pédiatre pour 6 000 enfants et avec ces prévisions nous serons 1 pédiatre pour 9 000 enfants nous classant au dernier rang des pays Européens.

Tous les enfants devraient pouvoir bénéficier de l'expertise pédiatrique. Ce maillage territorial implique une augmentation conséquente de la démographie pédiatrique libérale.

Choisie parmi les premières spécialités aux ECN il y a 15 ans, la pédiatrie arrive aujourd'hui en 15^{ème} position car elle n'est plus attractive. Avec un bénéfice moyen ne permettant plus de subvenir à une entreprise médicale compétitive, inférieur de 23% à celui de la médecine générale et de 64% pour les autres médecins spécialistes, la pédiatrie libérale n'intéresse plus les jeunes générations.

La pédiatrie disparaîtra du paysage médical français au détriment de la prise en charge spécifique à la santé des enfants.

A l'occasion des discussions conventionnelles de l'avenant n° 9, le SNPF attire l'attention des négociateurs sur cette spécialité et demande une revalorisation significative de la pédiatrie afin de :

- **La rendre attractive pour les jeunes générations**
- **Permettre la modernisation des cabinets pédiatriques existants (locaux, personnel, matériel) afin d'exercer une médecine moderne de qualité**
- **Mettre en place une organisation territoriale et populationnelle**

En l'absence de mesures fortes pour attirer les jeunes et accroître la démographie, la réponse aux besoins de soins non-programmés pédiatriques et la prise en charge et la préservation de la santé de l'enfant ne pourront plus être assumées par des médecins spécialistes de l'enfant.

Contact Presse

Dr Brigitte VIREY, Présidente SNPF 06 09 66 53 59